

Commune de Trizay-Coutretot- Saint Serge

28400

« Le Hameau du Chêne »

VENTE DE TERRAINS A BATIR

11 parcelles viabilisées de 780 m² à 1220 m²
permettant d'y réaliser un assainissement individuel

Renseignements, Réservations : Mairie de Trizay - 28400
Tel- Fax : 02 37 52 16 55
Mail : trizay.mairie@wanadoo.fr
Site : <http://www.trizay-perche.org>



Numéro du lot

Surface

Prix

Numéro du lot	Surface	Prix
1	896 m ²	30 320€
2	774 m ²	24 830€
3	830 m ²	27 350€
4	834 m ²	27 530€
5	854 m ²	28 430€
6	1 051 m ²	37 295€
7	1 077 m ²	38 465€
8	1 081 m ²	38 645€
9	1 222 m ²	(vendu)
10	1 112 m ²	40 040€
11	1 057 m ²	37 565€



Un lotissement à qualité environnementale :

« *Le Hameau du Chêne* » s'inscrit dans la politique environnementale de la commune depuis plusieurs années.

Si la prise en compte du cadre paysager et patrimonial est au centre de ce projet, la volonté de favoriser, dans ce hameau, le développement de relations humaines authentiques est fondamentale.

Qualité de vie

« *Le Hameau du Chêne* » est traversé par une large bande de 10 à 15mètres environ, composée d'une chaussée relativement étroite (4.80m de large en partie haute et 3 m en partie basse), d'une noue enherbée plantée d'arbustes.

La qualité de vie est accentuée par des espaces verts, une sécurisation maximale pour les enfants et l'interaction avec les lieux dits de « *Saint Serge* » et de « *La Valinière* » par des chemins piétonniers.

Environnement

Division parcellaire, Implantation, Volumétrie

Le dessin du parcellaire favorise l'orientation Sud des maisons individuelles en garantissant l'intimité des habitants. En référence à l'habitat local, les constructions présenteront des volumes simples; l'ensemble entraînant une nécessaire cohérence architecturale.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales de voirie seront collectées par le biais d'une noue centrale enherbée vers 3 bassins paysagers. Les eaux de pluie de toiture seront traitées à la parcelle.

Circulation, Stationnements

Priorité au piéton et à sa sécurité

A l'intérieur du hameau, la vitesse sera limitée à 20 (zone de rencontre).

Un parking visiteurs sera aménagé à l'entrée du hameau et le stationnement interdit sur la voirie publique. Chaque lot disposera de sa zone de stationnement (2 places).

Déchets

La collecte des ordures ménagères se fera de manière collective à l'entrée du hameau, ce qui évitera au camion de service de circuler à l'intérieur de la zone résidentielle.

Végétalisation

Une palette paysagère définit les essences végétales à planter dans les jardins privés comme dans les espaces publics.

Documentation, Assistance

Un cahier de recommandations architecturales sera remis aux acquéreurs en plus du règlement et du cahier des charges du lotissement. Par ailleurs, les acquéreurs bénéficieront d'une rencontre gratuite avec le maître d'œuvre et des conseils architecturaux et environnementaux du CAUE 28.

Maître d'œuvre : Bureau-Aménagement-Ingénierie-Environnement
69, Rue de l'Huisne - 61100 Bellou sur Huisne
Tél. : 02 33 73 57 50

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement
6, Rue Garola - 28000 CHARTRES
Tél. 02 37 21 21 31

Projet soutenu par : Conseil Général, Parc Naturel Régional du Perche, Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de l'Eure et Loir,....